



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mardi 10 février 2026 — N° 34

Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy

---



La séance est ouverte à 10 heures.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 13, Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 13 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 13 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Mme Bélanger, ministre de la Santé, propose que le principe du projet de loi n° 19, Loi visant notamment l'amélioration de l'accès aux services médicaux et la prise en charge médicale de la population, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 heures, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

**10 février 2026**

---

En conséquence, conformément à l'article 52 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Bélanger, ministre de la Santé, est ajourné.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 13 h 40.

\_\_\_\_\_

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Blouin (Bonaventure) fait une déclaration afin de souligner le 170<sup>e</sup> anniversaire de la compagnie Brunet.

\_\_\_\_\_

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 15<sup>e</sup> anniversaire de Mieux-Naitre à Laval.

\_\_\_\_\_

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst et du monument *Le Gardien du souvenir*.

\_\_\_\_\_

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de demander le rétablissement du Programme de l'expérience québécoise.

**10 février 2026**

---

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner la Semaine scoute.

\_\_\_\_\_

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs.

\_\_\_\_\_

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alain Rioux.

\_\_\_\_\_

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Alliance chorale du Québec.

\_\_\_\_\_

Mme Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner la Semaine scoute.

\_\_\_\_\_

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de Parkinson Outaouais.

\_\_\_\_\_

Mme Tardif (Lavolette-Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Louis-Georges Déry.

\_\_\_\_\_

**10 février 2026**

---

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Andréa Maria Laizner.

---

À 13 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 14 h 08.

---

Moment de recueillement

### **Dépôts de documents**

M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le plan stratégique 2022-2027 modifié du Tribunal administratif de déontologie policière.

(Dépôt n° 516-20260210)

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 12 novembre 2025 par Mme Blanchette Vézina (Rimouski) concernant le prolongement de l'autoroute 20 entre Rimouski et Notre-Dame-des-Neiges;

(Dépôt n° 517-20260210)

10 février 2026

---

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 décembre 2025 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) concernant l'accès équitable aux services de garde et aux crédits d'impôt pour les enfants placés en banque mixte; (Dépôt n° 518-20260210)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 décembre 2025 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) concernant une demande visant la fermeture du Bureau du Québec à Tel-Aviv. (Dépôt n° 519-20260210)

---

Mme la présidente dépose :

Les textes de loi adoptés ainsi que le rapport du mandat d'initiative déposé par les membres de la 32<sup>e</sup> législature du Forum étudiant; (Dépôt n° 520-20260210)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Bérubé (Matane-Matapédia) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 11 février 2026, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ». (Dépôt n° 521-20260210)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Allaire (Maskinongé), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 3, 4 et 5 février 2026, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif. (Dépôt n° 522-20260210)

---

**10 février 2026**

---

M. Laframboise (Blainville), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 11 décembre 2025 et le 5 février 2026, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 111, Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 523-20260210)

---

Mme Lecours (Les Plaines), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 3, 4, 5 et 10 février 2026, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec.

(Dépôt n° 524-20260210)

### **Dépôts de pétitions**

M. Zanetti (Jean-Lesage) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 980 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à abroger le projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives.

(Dépôt n° 525-20260210)

---

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 219 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès universel sans frais supplémentaires pour le soutien à domicile.

(Dépôt n° 526-20260210)

10 février 2026

---

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, il dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 518 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès universel sans frais supplémentaires pour le soutien à domicile.  
(Dépôt n° 527-20260210)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), présente une motion concernant la disposition de souveraineté parlementaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) et M. Dubé (La Prairie), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore que, depuis le début de l'année, six femmes aient perdu la vie aux mains de leur conjoint ou ex-conjoint dans un contexte de violence conjugale et souligne l'importance de continuer d'agir avec détermination pour prévenir toute forme de violence envers les femmes;

10 février 2026

---

QU'elle rappelle que, parmi les suspects de ces six féminicides, plusieurs avaient des antécédents en matière de violence conjugale;

QU'elle réaffirme que la violence conjugale et les féminicides sont inacceptables et que la sécurité des femmes et des enfants doit demeurer une priorité collective;

QU'elle enjoigne aux hommes de demander de l'aide pour ne jamais verser dans la violence;

QU'elle réitère qu'aucune femme ni aucun enfant ne devrait vivre dans la peur parce qu'elles sont des femmes ou des filles;

QU'elle reconnaisse que derrière chaque féminicide se cachent des milliers de femmes survivantes et d'enfants covictimes qui comptent sur nous;

QU'elle souligne que chaque féminicide rappelle l'importance de poursuivre nos efforts pour protéger les femmes et les enfants vivant dans un contexte de violence;

QU'elle reconnaisse le rôle essentiel des maisons d'aide et d'hébergement et des organismes spécialisés dans la protection, l'accompagnement des survivantes et de leurs enfants;

QU'elle salue la mobilisation des intervenantes et intervenants partout au Québec, notamment celles présentes aujourd'hui dans nos tribunes, et les remercie pour leur engagement;

QU'enfin elle prenne acte des recommandations présentées aujourd'hui par les représentantes de 53 maisons d'aide et d'hébergement présentes ici à l'Assemblée nationale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

10 février 2026

---

M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Poulet (Laporte), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant les données relatives au Programme de l'expérience québécoise; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Mme Zaga Mendez (Verdun), conjointement avec M. Paradis (Jean-Talon) et M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant une autorisation accordée à l'entreprise Domtar; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 230, et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 19, Loi visant notamment l'amélioration de l'accès aux services médicaux, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 11 février 2026, de 15 h 50 à 18 h 35;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Santé Québec  
Médecins québécois pour le régime public  
Conseil pour la protection des malades  
Regroupement provincial des comités des usagers

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

10 février 2026

---

QUE la durée maximale de l'exposé de Santé Québec et de Médecins québécois pour le régime public soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé du Conseil pour la protection des malades et pour le Regroupement provincial des comités des usagers soit de 8 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 22 minutes partagées ainsi : 11 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 6 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 12 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la ministre de la Santé soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 12, Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté;

10 février 2026

---

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 5, Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 15, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 11 février 2026, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le mauvais bilan du gouvernement caquiste pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean après deux mandats au pouvoir.

---

10 février 2026

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme Bélanger, ministre de la Santé, proposant que le principe du projet de loi n° 19, Loi visant notamment l'amélioration de l'accès aux services médicaux et la prise en charge médicale de la population, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 19 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 19 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

---

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 11 février 2026, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 16 h 35, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 11 février 2026, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

562